

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-2022110311112022-04
Reçu le 04/11/2022

Séance du 03 Novembre 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	26/10/22

Délibération n°
CM03112022-04

OBJET

Création d'un
emploi non
permanent pour
accroissement
temporaire
d'activité :
recensement de la
population

L'an deux mille vingt-deux, le 03 Novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Absents/Excusés : Lucette CARSAC, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, ROURA Guillaume,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recensement de la population qui aura lieu du 19/01/2023 au 18/02/2023.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complets nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité à temps complet du 19/01/2023 au 18/02/2023 afin de réaliser le recensement de la population.
- La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 04/11/2022
et publication ou
notification
du 04/11/2022*

Le Maire,
Guy LACOUT.

